

11/03/1781

Etablissement d'ateliers de charité pour rendre les chemins praticables.

Dans la maison commune de la communauté de Prayssa en Agenais ce jourd'hui onzième mars mille sept cent quatre vingt un, par devant MM. Barthélémy, Rebel, Antoine, Laurte, Charles..... Cornier, Arnaud Fourestier, consuls ; écrivant M. Jean Gauché secrétaire greffier, ont comparu et se sont présentés la jurade.

M. les jurats signeront après, auxquels.....sieurs jurats, lesdits sieurs consuls ont dit et représenté qu'ils ont reçu une lettre de la part de notre seigneur Intendant datée du vingt huit décembre dernier dans laquelle il propose de faire faire l'établissement d'ateliers de charité pour rendre les chemins praticables de proche en proche, de laquelle lettre, en ayant fait lecture par le secrétaire aux sieurs jurats.

Sieurs jurats, après avoir murement réfléchi ;

Que les chemins qui sont situés dans cette communauté sont assez praticables, que les .....critiques que les habitants de la communauté viennent d'avoir les prive de pouvoir établir d'atelier de charité pour faire travailler les pauvres qui y sont résidents ; que ces derniers sont occupés et ce qui fait travailler dans les saisons les plus critiques de l'année.

En quoi raison par ces motifs les sieurs dits jurats ont à la fin délibéré et donne pouvoir aux sieurs consuls de répondre à la lettre dudit seigneur intendant et d'y relater et de mentionner les raisons ci-avant mentionnées. De quoi il a été dressé le présent acte signé de ceux qui savent signer, non par les autres pour ne le savoir faire, ce que chacun requis et interpellé par nous.